



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## exportations

Question écrite n° 71969

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les initiatives qu'entend prendre notre pays en vue de mieux réglementer, contrôler et assurer les droits des citoyens face au commerce international des ventes d'armes. Plusieurs étapes en vue de l'élaboration d'un futur traité international sur le commerce des armes classiques (TCA) semblent avoir été accomplies ces derniers mois. Parallèlement, le code de conduite européen en matière d'exportation des matériels d'armement a passé le cap de ses dix ans d'existence. Elle souhaiterait donc connaître les initiatives que notre pays a prises et entend prendre en vue d'assurer la pleine efficacité de ces instruments. Elle lui demande s'il existe au plan national un bilan d'application du code européen au titre des ventes que notre pays a réalisées, autorisées, limitées ou interdites et dont les principaux constats pourraient être soumis à la représentation nationale et discutés par elle.

### Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères et européennes attache la plus grande importance à l'amélioration de la réglementation et du contrôle du commerce international des ventes d'armes. Sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne, ce dernier a adopté, le 8 décembre 2008, la position commune 2008/944/PESC « définissant les règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires ». Remplaçant le code de conduite européen adopté en 1998, cette position commune, juridiquement contraignante, comprend plusieurs nouveautés qui en approfondissent et en élargissent le champ d'application. Elle fixe huit critères pour l'exportation d'armes conventionnelles, et établit un mécanisme d'information et de consultation pour les refus, ainsi qu'une procédure de transparence. Cette initiative va permettre d'améliorer plus encore l'efficacité de cet instrument. À titre national, notre pays publie, chaque année, un rapport au Parlement sur ses exportations d'armement. Ce rapport expose la politique rigoureuse de contrôle de nos exportations d'armement, rappelle le dispositif national mis en oeuvre et dresse un bilan détaillé de cette politique. Il aborde également le soutien apporté par la France aux initiatives régionales et internationales visant à mieux encadrer les exportations d'armement. Parmi ces initiatives, la principale porte sur l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes (TCA). En effet, l'établissement de règles ou de principes communs dans ce domaine s'impose aujourd'hui comme un enjeu prioritaire de sécurité pour tous les États. L'objectif de ce traité sera d'amener ceux-ci à adopter des règles de comportement responsable, transparent et proportionné en matière de transferts d'armes conventionnelles. Avec le soutien actif de la France, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une nouvelle résolution, le 3 décembre 2009, qui définit les étapes en vue de la négociation du traité sur le commerce des armes. Elle prévoit l'organisation, en 2012, à New York d'une conférence des Nations unies d'une durée de quatre semaines sur ce traité. Celle-ci sera précédée de cinq sessions d'un comité préparatoire, échelonnées en 2010 et 2011. La résolution prévoit également que la conférence des Nations unies sur le traité sur le commerce des armes prendra ses décisions par consensus, de façon à élaborer un instrument solide et rigoureux. Par ailleurs, cette résolution réaffirme l'objectif d'un instrument universel juridiquement contraignant, reprenant les normes communes les plus élevées possibles en matière

d'exportation, d'importation et de transfert des armes classiques. Le traité devrait ainsi permettre de limiter la fourniture d'armes et de munitions dans les zones de conflits et d'instabilité, de préserver la paix, la sécurité et la stabilité régionale, et d'améliorer le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. L'initiative de la présidence française du Conseil de l'Union européenne d'accompagner ce processus, par une série de séminaires régionaux de sensibilisation aux enjeux de ce traité, en 2009 et en 2010, sera prochainement reconduite pour trois ans.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71969

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 2010, page 1834

**Réponse publiée le :** 11 mai 2010, page 5227